



LE MINISTRE D'ÉTAT, LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE NUCLEAIRE

Le ministre d'Etat

Paris, le

12 MARS 2018

Nos ref D18003138

Monsieur le Président,

Votre envoi me faisant part de vos remarques sur le financement des Commissions locales d'information (CLI) et de leur fédération, l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), a retenu toute mon attention.

La sûreté nucléaire et la transparence en la matière sont une priorité du Gouvernement, c'est la raison pour laquelle je tiens à vous rassurer sur la pérennité de votre financement.

Par ailleurs, vous soulignez à juste titre que la France s'est engagée dans une transition écologique ambitieuse avec une transparence et une information accrue des citoyens en matière de sûreté nucléaire. Ceci se traduit notamment par l'organisation pour chaque commission locale d'information d'au moins une réunion ouverte au public chaque année.

J'ai pris bonne note de votre demande de renforcements de moyens que je trouve légitime dans le contexte de sujets tout à fait majeurs comme le vieillissement et la durée de fonctionnement des centrales nucléaires, le démantèlement des installations ou encore l'entrée en fonction de l'EPR.

Je vais donc relayer votre demande dans le cadre de la préparation du budget 2019. Ma demande visera à augmenter l'enveloppe dévolue aux CLI et à l'ANCCLI au sein du budget de l'ASN sans affecter les moyens de l'ASN bien évidemment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas HULOT

Monsieur Jean-Claude DELALONDE  
Président de l'ANCCLI  
3 allée des Mûriers  
59229 TETEGHEM